

## **DELIBERATION N°40**

<p style="text-align: center;"><b>Dispositif « Séniors en vacances » Participation aux frais de transport</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 23 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010, la Municipalité a décidé de reconduire le dispositif « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV pour l'année 2011. Ces voyages sont ouverts à tous les Dieppois de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de plus de 55 ans. L'ANCV prend en charge 50 % des frais de séjours pour les personnes non imposables. Les frais de transports restent à la charge de la collectivité.

Le voyage est programmé du 14 au 21 mai 2011 à Seignosse « Landes », Village de vacances « Les Violettes ».

Sur une base prévisionnelle de 48 participants au voyage dont 10 ne bénéficiant pas d'une prise en charge ANCV, la dépense est évaluée à 19 155,20 €. Elle comprend la participation aux frais de séjour, les frais de transport (incluant le service bagage), les frais de personnel (1 accompagnateur).

Le montant des recettes s'élèvent à 11 212,80 €, soit un delta restant à la charge de la collectivité de 7 942,40 €.

Compte tenu de l'importance de la dépense, il est proposé de faire participer les seniors au coût du transport à hauteur de 35 € par personne soit une recette supplémentaire de 1 680 €. Pour les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité, la participation demandée serait de 20 €.

Vu l'avis de la commission municipale n° 2 réunie le 08 février 2011.

Le Conseil Municipal est invité à valider les propositions ci-dessus relatives à la participation des seniors aux frais de transport du voyage organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--